

Service Enfance Jeunesse

Inscriptions et Réinscriptions Année scolaire 2025/2026

Restauration scolaire, Accueil périscolaire (matin, TAP et soir), ALSH des mercredis et vacances scolaires, Ateliers (piscine, bois, éveil corporel).

A partir du **lundi 2 juin 2025**

Dossier d'inscription à retirer sur le site de la mairie ou au bureau administratif de la MEJ et à nous retourner pour le **vendredi 27 JUIN 2025** (directement à la MEJ, par mail, par le portail famille ou par courrier)

Vous pouvez inscrire votre enfant de 2 façons :

1/ Soit Par la version papier Disponible sur le site de la mairie ou à la MEJ en nous retournant :

- ☐ La fiche famille (une par famille)
- ☐ La fiche enfant **recto verso**

OU

2/ Soit Par le portail famille (à favoriser) Voir la notice explicative ci-jointe

Pièces à fournir pour tous les dossiers :

- ☐ Attestation du Quotient Familial fournie par la CAF (si à jour), **prise en compte au moment de l'inscription pour l'année scolaire en cours (en cas d'absence application du tarif maximum),**
- ☐ Justificatif de vaccinations **uniquement pour les enfants dont une mise à jour a été nécessaire cette année,**
- ☐ Attestation de responsabilité civile (assurance scolaire...),
- ☐ **1** Photo d'identité à coller sur le dossier de l'enfant.

Facturation et Possibilité de Règlement :

Une facture mensuelle est adressée à chaque famille et à régler soit :

- Directement à la Trésorerie Brest Municipale.
- En optant pour le prélèvement automatique, un RIB est à fournir et un imprimé type est à signer à la MEJ (**reconductible chaque année**).
- En passant par le paiement en ligne (dispositif accessible à partir du site internet de la ville rubrique « les démarches administratives »).
- Avec le QR Code dans les commerces habilités.



Service Enfance Jeunesse

Inscriptions et Réinscriptions Année scolaire 2025/2026

**Restauration scolaire et Accueil périscolaire
(Matin, TAP et soir)**

Dossier à nous retourner IMPERATIVEMENT
Pour le **vendredi 27 juin**

Par cet espace accessible à partir du site de la mairie avec votre adresse mail enregistrée sur notre logiciel et votre mot de passe créé par vos soins, vous pourrez mettre à jour directement vos données (famille et enfant).

Les activités cochées sur la fiche enfant simplifiée seront validées par nos soins.

Dès réception des pièces via le portail, nous vous enverrons un mail de confirmation.

Nous vous rappelons que par le portail vous vous engagez à mettre à jour vos informations : adresse, portable, personnes mandatées à récupérer l'enfant, autorisation de sortie...

☐ nous retourner uniquement la fiche enfant **simplifiée** (Disponible sur la page d'accueil du portail **avant** la connexion) avec :

Pièces à fournir

- ☐ Attestation du Quotient Familial fournie par la CAF (si à jour), **prise en compte au moment de l'inscription pour l'année scolaire en cours (en cas d'absence application du tarif maximum),**
- ☐ Justificatif de vaccinations **uniquement pour les enfants dont une mise à jour a été nécessaire cette année,**
- ☐ Attestation de responsabilité civile (assurance scolaire...),
- ☐ **1** Photo d'identité à coller sur le dossier de l'enfant.

Pour l'accueil des mercredis ou des vacances scolaires, une réservation est nécessaire et obligatoire. Faire attention aux dates limites (le calendrier des dates pour inscrire les enfants aux vacances est affiché sur le site WEB de la mairie et sur la page d'accueil du portail)